



Formation professionnelle

Bilan de compétences

Qu'est-ce que le Bilan de compétences ?

Le bilan de compétences permet à son bénéficiaire de faire le point sur sa carrière professionnelle. Ce bilan s'établit via une analyse de ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations.

Le but est de définir un projet professionnel et le cas échéant un projet de formation.

C'est également l'utilisation de ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Le bilan de compétences peut être fait à la demande du salarié ou de l'employeur (si la demande émane de l'employeur, le bilan est financé via le plan de développement des compétences de l'entreprise).

Durée : au maximum 24h



Quelles limites/ Points de vigilance ?

- » S'assurer de la confidentialité de la synthèse du bilan de compétences.
- » Le bilan de compétences DOIT répondre aux attentes du demandeur, qualité du rapport final.
- » Le financement peut se faire par le CPF ou l'autofinancement. Il est aussi possible que l'employeur finance tout ou partie ; dans ce cas une convention écrite est établie entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire.
- » Faire attention à la qualité des organismes proposant cette prestation. Il est préférable de choisir un organisme à but non lucratif en dehors du secteur marchand.



Quel public ?

Tous les actifs



Par quel organisme ?

- » Le bilan de compétences est réalisé par des professionnels externes à l'entreprise.



Quelles revendications ?

- » Le bilan de compétences doit redevenir un service public.
- » Faire au maximum que ce soit à l'initiative de l'employeur.